

La Rectrice de la région académique Grand Est
Rectrice de l'académie de Nancy-Metz,
Chancelière de l'Université de Lorraine

à

Madame, Monsieur le Directeur d'école
s/c

Madame, Monsieur l'Inspecteur de l'éducation nationale

Nancy, le 22 janvier 2019

**Division des
établissements et de la
vie scolaire**

Objet : Enseignement des langues et cultures d'origine (ELCO) et enseignements internationaux de langues étrangères (EILE) – Rentrée scolaire 2019-2020

Affaire suivie par
Anne CHARLIER-SIGRIST

Téléphone
03.83.93.56.19

Fax
03.83.93.56.01

Mél
anne.charlier
@ac-nancy-metz.fr

**4, Rue d'Auxonne
CS 74222
54042 Nancy cedex**

Horaires d'ouverture :
du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h00
et de 13h00 à 17h00

Accueil téléphonique
standara
03.83.93.56.00
jusqu'à 17 h30

Comme chaque année, il vous est demandé de procéder au recensement des besoins concernant l'ELCO et l'EILE pour la prochaine rentrée scolaire, dans le cadre des accords passés avec les pays suivants : Algérie, Croatie, Italie, Maroc, Portugal, Serbie, Tunisie et Turquie.

Ces enseignements s'adressent à tout enfant dont la famille en fait la demande, quelle que soit sa nationalité ou son origine, dans la limite des places possibles.

Les cours d'ELCO concernent **uniquement** les élèves des écoles élémentaires **du CE1 au CM2**. Le recensement par l'intermédiaire du formulaire se fait, par conséquent, auprès de tous les élèves **actuellement scolarisés du CP au CM1**.

Les cours sont d'une durée de 1h30 à 3h00 par semaine, en sus des 24 heures hebdomadaires.

Comme l'an passé, pour la langue arabe, en cohérence avec une logique d'enseignement des langues vivantes, le document d'inscription ne comprend que la langue enseignée (l'arabe), mais plus la nationalité de l'enseignant (algérienne, marocaine ou tunisienne).

Les demandes concerneront la langue arabe, tous enseignants confondus.

Il convient de recenser l'ensemble des besoins selon le calendrier suivant :

- Distribution du formulaire aux familles et retour des réponses au Directeur d'école **pour le vendredi 08 février 2019 au plus tard.**

- Saisie dans l'application « ELCO / EILE » par chaque directeur à l'adresse Internet suivante : <https://www1.ac-nancy-metz.fr/dsden54/elco> entre le lundi 11 février 2019 et le vendredi 1^{er} mars 2019 inclus.

- Validation par l'Inspecteur de circonscription dans l'application « ELCO / EILE » à la même adresse Internet entre le lundi 04 mars 2019 et le vendredi 08 mars 2019 inclus.

L'ensemble du recensement sera ensuite examiné lors de la commission départementale du **mardi 02 avril 2019 à 09h00**, en concertation avec nos partenaires étrangers, avant la transmission au Ministère de l'Éducation Nationale.

Pour la Rectrice, et par délégation,
la Directrice académique des services
de l'éducation nationale de Meurthe et Moselle

signé

Emmanuelle COMPAGNON